



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Solidarite, sante et protection sociale : personnel

Question écrite n° 8847

Texte de la question

M Jean Proveux interroge M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur l'evolution du statut des educateurs departementaux. Les educateurs departementaux en milieu ouvert representent un effectif d'environ 2 000 agents au niveau national. Ils sollicitent la reconnaissance de leur specificite professionnelle et de leur mission socio-educative dans le cadre du statut general des agents de la fonction publique territoriale. C'est pourquoi, il lui demande de lui faire connaitre les mesures qu'envisage le Gouvernement pour repondre a l'attente de cette categorie de personnel et ameliorer leur deroulement de carriere.

Texte de la réponse

Reponse. - Le processus de construction statutaire de la fonction publique territoriale, que le Gouvernement s'est engage a poursuivre, concerne notamment les emplois de la filiere sanitaire et sociale relevant des collectivites territoriales. Des projets de statuts permettant l'integration des personnels relevant de cette filiere dans des cadres d'emplois devraient etre presentes au Conseil superieur de la fonction publique territoriale d'ici a la fin du premier semestre 1989. Ces travaux, a partir de l'etude des fonctions et des caracteristiques statutaires existantes de l'ensemble des personnels concernes, ainsi que des specificites professionnelles et des missions diverses qu'ils remplissent au sein de la fonction publique territoriale, devront degager pour ces agents des perspectives de carrieres valorisantes. La preparation de ces statuts particuliers donnera lieu, le moment venu, a une large concertation avec l'ensemble des parties concernees.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8847

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

Ministère attributaire : interieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 437